

faire une chose que je ne pensais pas faire de longtemps sous aucun prétexte: féliciter le député de Villeneuve. Il a frappé juste à plusieurs reprises ce soir, et je l'en félicite. Il fait preuve d'une grande perspicacité en parlant de sa région ainsi que de l'ensemble du pays. Il a raison de dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir l'esprit de clocher pour bien représenter une région.

● (9.40 p.m.)

Comme le député, je ne suis pas très heureux, pour ne pas dire plus, à propos de la peine capitale. Je ne suis pas de ceux dont l'intransigeance les rend incapables de changer d'idée sur une question si importante et si difficile à régler, et à propos de laquelle il est si difficile d'être sûr.

Mais je réprovoe tout expédient par lequel on réussit à poser une deuxième fois une question identique à un député sans qu'il y ait eu entre-temps d'élection en se disant que puisqu'il s'agit d'une mesure du gouvernement les dispositions des députés auront peut-être changé à son égard. J'estime que cela entache notre intégrité morale. Ce n'est pas comme cela que nous ferons croire aux gens que nous sommes libres lorsque nous votons, que nous ne recherchons que la meilleure solution possible aux problèmes dont nous sommes saisis. Tout cela me trouble et je suis entièrement d'accord avec le député de Villeneuve. J'aurais cru que dans une période aussi critique et aussi cruciale, nous aurions trouvé un meilleur moyen de traiter de cette importante question.

J'aurais aimé avoir l'occasion de soulever bien d'autres questions encore. Certaines d'entre elles ont été abordées par le député de Greenwood qui, me semble-t-il, devient un véritable linguiste. D'autres ont été soulevées par le député d'Edmonton-Strathcona. Nous devrions nous efforcer de réexaminer l'ensemble de la question des lois dans notre société et du pouvoir judiciaire en tant qu'institution. Dans notre société libre, l'insitution judiciaire représente une des grandes forces qui travaillent à assurer la stabilité et, de fait, en tant que Presbytérien craignant Dieu, je pourrais ajouter, à faire observer la justice. Mais pour le corps politique, la stabilité peut parfois revêtir l'aspect d'un conservatisme excessif avec un «c» minuscule. Dans une société apparemment très libérale mais agitée et inquiète, peut-être devrions-nous nous arrêter un peu plus sur le rôle que jouent le système judiciaire et les tribunaux.

N'étant pas avocat, la diversité des sentences m'inquiète parfois. Je parle ici dans un sens académique et abstrait. Cependant, lors-

que je vois condamner à quatre ans de pénitencier un brillant jeune homme qui a volé un bateau alors qu'un autre, intelligent ou rusé, qui a tué une couple de ses concitoyens, reçoit trois ans, je m'étonne. J'ai parfois l'impression qu'on accorde très souvent trop de considération à la propriété, que les infractions commises contre elle paraissent plus odieuses que le meurtre. Je me demande parfois si dans notre société actuelle nous nous intéressons, comme nous devrions certainement le faire, à la vie, à l'avenir et aux possibilités de réadaptation du délinquant et de celui qui a tué son semblable, mais peut-être en n'éprouvant guère de compassion pour ses victimes. Dans ce domaine, le député d'York-Humber avec lequel, je dois l'avouer, je suis parfois en désaccord a fait preuve d'initiative et de sensibilité.

Je me demande aussi si nous ne sommes pas rendus au point où il faudrait examiner à fond tout le domaine des relations ouvrières et prendre des dispositions à cet égard. Je sais que les tribunaux ouvriers dans de nombreuses régions du monde ont connu de nombreuses vicissitudes, certains grands succès et certains échecs. Mais après avoir examiné l'activité, les épisodes, les incidents et les inquiétudes du monde ouvrier dans la société, je me demande si nous ne devrions étudier davantage les aspects judiciaires des institutions lorsque nous abordons cet important problème.

D'autres domaines me causent une vive inquiétude. En tant qu'ancien sociologue, je constate avec consternation que nous avons grandement besoin d'un personnel mieux formé dans nos institutions de correction. Je m'étonne souvent que ceux qui croient que la pire punition qui doit être infligée à quelqu'un est l'emprisonnement à vie s'intéressent si peu à l'établissement d'installations suffisantes pour y loger ces citoyens égarés. Il y a longtemps que nous n'avons pas fait une enquête approfondie sur nos institutions de correction. Nous ne sommes plus à l'époque où on se contentait simplement de proportionner le châtiment à l'offense.

Nous n'en sommes plus à la punition justicière, mais en examinant nos institutions et en écoutant la manière dont on applique certaines d'entre elles, je me demande s'il n'y a pas loin de ce que nous prêchons à ce que nous pratiquons. A notre époque, en examinant à nouveau notre constitution, nous devons considérer notre rôle sur la scène internationale et peut-être réfléchir à certains problèmes fondamentaux dans quelques-uns de ces domaines.